



ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT
2023-02
PORTANT MAINTIEN DE LA GRILLE TARIFIAIRE POUR
L'AIRE PERMANENTE D'ACCUEIL DE ST REGLE

Le Président de la Communauté de communes du Val d'Amboise,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
 Vu les statuts de la Communauté de communes du Val d'Amboise ;
 Vu la délibération n°2020-03-02 en date du 15 juillet 2020 relative à l'élection du Président de la Communauté de communes du Val d'Amboise ;
 Vu la délibération n°2020-05-04 en date du 3 septembre 2020 portant sur les délégations des attributions au Président et au Bureau ;
 Vu l'avis émis par la Commission Action sociale, lien social, habitat-logement et gens du voyage du 30 mai 2022 ;
 Vu la décision n°2022-49 prise en Bureau communautaire le 23 juin 2022 adoptant le règlement intérieur de l'aire permanente d'accueil des gens du voyage et portant sur la création d'un tarif hiver sur l'aire permanente d'accueil de Saint-Règle ;

ARRÊTE QUE,

Article 1 : Les tarifs de l'aire permanente d'accueil de St Règle à compter du 1^{er} janvier 2023 seront les suivants :

- Du 1^{er} janvier au 31 mars 2023, et du 1^{er} novembre au 31 décembre 2023 :

Dépôt de garantie	60,00 €
Redevance d'occupation journalière par emplacement	2,00 €
Consommation d'eau en m3 et redevance d'assainissement	3,00 €
Consommation d'électricité en kWh	0,14 €
Droit d'usage versé à l'arrivée	30,00 €

- Du 1^{er} avril au 31 octobre 2023 :

Dépôt de garantie	60,00 €
Redevance d'occupation journalière par emplacement	2,00 €
Consommation d'eau en m3 et redevance d'assainissement	3,00 €
Consommation d'électricité en kWh	0,18 €
Droit d'usage versé à l'arrivée	30,00 €

Tous les tarifs ci-dessus doivent être considérés en TTC.

Article 2 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Communauté de communes et ampliation en sera adressée à Monsieur le Préfet pour le contrôle de légalité.

Article 3 : Ampliation de l'arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Trésorier Principal pour information ;
- La société VAGO, assurant la gestion courante de l'aire d'accueil pour le compte de la CCVA, pour affichage sur l'aire d'accueil.

Fait à Nazelles-Négron, le 15 février 2023



Thierry BOUTARD

Président de la Communauté de communes
du Val d'Amboise